



En 2022, près de 75 000 logements privés sont inoccupés depuis plus de 2 ans dans les Hauts-de-France (Source LOVAC 2022). Parallèlement, il existe des besoins en logements auxquels il faut répondre en conciliant l'objectif de sobriété foncière. Que ce soit pour la revitalisation des centres-villes, centres-bourgs, la lutte contre l'artificialisation des sols, des moyens de remobilisation de ce parc existent.

En partenariat avec le Ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires, le Cerema, et dans le cadre de la mise en œuvre du plan d'actions 2022-2024 des Ateliers Régionaux des Acteurs de l'Aménagement (ARAА) portés par la Région Hauts-de-France

un webinaire aura lieu le 25 mars 2024 de 9h30 à 12h

portant sur

« Les voies et moyens de traiter la vacance structurelle »

Organisé en deux séquences, celui-ci aura pour objet de poser les enjeux de travailler sur la vacance structurelle et d'identifier les outils à disposition des territoires pour la traiter autour de 4 actions : observer, intervenir sur l'existant, communiquer, réguler.

Le programme est disponible en pièce jointe.

Inscriptions avant le 20 mars : [ICI](#)

Le lien de connexion vous sera transmis dans les jours précédents le webinaire.

En partenariat :

